



BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

---

CAPITAL : 62  $\frac{1}{2}$  MILLIONS DE FRANCS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Mai 1882

---

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

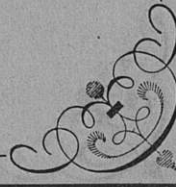
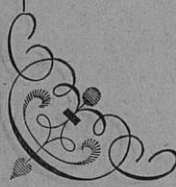
---

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

—  
1882





# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL

## Administrateurs :

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,  
ED. JOUBERT, *Vice-Président*,  
H. BAMBERGER,  
C<sup>te</sup> A. DE CAMONDO,  
E. DUCLERC,  
E. GOUIN,  
E. HENTSCH,  
J. STERN.

## Censeurs :

MM. F. THOMAS,  
CH. BERTHIER.

## Commissaires

MM. E. LEVIEZ,  
CH. GIDE.

## Directeur :

M. CH. SAUTTER.

## Sous-Directeur :      Sous-Directeur adjoint :

M. J. H. THORS.      M. R. G. LÉVY.

## Chef du Contrôle :

M. E. CHEVRANT.

# BANQUE

DE

# PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Mai 1882

Rapport du Conseil d'Administration;  
Rapport des Commissaires;  
Résolutions de l'Assemblée générale;  
Comptes de l'Exercice 1881.

PARIS

IMPRIMERIE V<sup>e</sup> ETHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

1882



BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Mai 1882

MESSIEURS,

Nous venons, conformément à l'article 24 des Statuts, vous faire connaître la situation de notre Société et vous soumettre les comptes de l'Exercice 1881.

Pendant cette année, où l'esprit de spéculation a de plus en plus dominé le marché, poussé la plupart des valeurs à des cours



exagérés et excité à la création d'un trop grand nombre d'affaires, nous avons conservé l'attitude réservée que nous avons adoptée en 1880. La crise violente du mois de Janvier dernier, crise que nous avions prévue, nous a trouvés préparés et notre établissement n'a pas eu à en souffrir.

Nous passerons rapidement en revue les affaires auxquelles nous avons donné un concours direct comme Établissement émetteur.

Le Trésor a fait au mois de Mars un emprunt d'un milliard 3 % amortissable. Désignés officiellement par le Ministre des Finances pour recevoir les demandes, nous avons réuni des souscriptions pour plus de fr. 21,500,000 de Rente, soit pour un capital nominal de 717 millions environ. L'emprunt, comme vous le savez, a été couvert quinze fois.

Nous avons réalisé, avec le même succès que précédemment, 40,000 obligations 4 % de la Banque hypothécaire de Suède, qui formaient le complément des 100,000 obligations que nous avions acquises partie ferme et partie à option.

Le placement de la première série de l'Emprunt Suédois 4 %, créé pour la conversion des emprunts antérieurs, a été terminé, et, comme nous vous le faisons prévoir dans notre dernier rapport, nous nous sommes chargés, avec nos associés, de la deuxième série, qui a reçu du public, en France comme en Angleterre et en Allemagne, le meilleur accueil.

Nous avons émis, de concert avec la plupart des Établissements qui ont fondé la Banque Hypothécaire de France, 100,000 obligations 3 % de cette Société, conformes au type des obligations de Chemins de fer. Le public s'est porté sur cette valeur avec un tel empresse-

ment que les demandes ont dû être réduites à 8 %. Si cet empressement ne s'est pas maintenu, il faut l'attribuer, non à la valeur intrinsèque du titre, qui est indiscutable, mais en partie à l'exagération même de la souscription, qui a retardé le classement et surtout au renchérissement de l'argent, conséquence de l'élévation factice des cours, et à l'attraction excessive momentanément exercée sur les capitaux par les valeurs à grands mouvements, au préjudice des valeurs à revenu fixe.

En vertu d'un contrat passé avec le gouvernement de Buénos-Ayres, notre établissement a acheté, avec le Comptoir d'Escompte de Paris et MM. L. et R. Cahen d'Anvers et C<sup>e</sup>, un capital nominal de £ 2,450,000 en obligations 6 % garanties par la République Argentine et par le produit net des chemins de fer Central Norte et Andino. La souscription, pour laquelle nous nous étions assuré sur la place de Londres le concours de l'importante maison C. de Murrieta et C<sup>e</sup>, a été largement couverte, et les cours, qui se sont élevés immédiatement au-dessus du prix d'émission, ont fait preuve d'une solidité exceptionnelle pendant toute la dernière crise.

Sous une forme moins directe, c'est-à-dire sans émission par nos guichets, nous avons encore donné notre concours à un certain nombre d'affaires. La loi sur la marine marchande en France ayant ramené l'attention sur les entreprises maritimes, notamment sur les Sociétés de construction de navires, nous avons jugé utile de participer à quelques-unes des Sociétés qui ont été fondées pour la mise à exécution de la loi. Nous citerons, pour les opérations à l'Étranger, l'Emprunt Autrichien de 54 millions de florins Rente papier 5 %, l'Emprunt 3 % à primes du Crédit foncier d'Autriche, les obligations de l'État roumain 5 % pour la conversion des Obligations de chemins de fer, la Banque Générale d'Égypte, la Société des Mines de San Domingo, etc. Plusieurs de ces affaires étaient réalisées avec profit à la fin de l'année. Le règlement des



autres se poursuit dans des conditions satisfaisantes et apportera un contingent de bénéfice à l'exercice en cours.

Nous sommes rentrés dans le capital que nous avions engagé, il y a quelques années, dans la Société anonyme de Produits chimiques, Établissements Malétra.

La Société de Crédit foncier franco-canadien, après avoir dans le cours de l'année dernière complété son organisation, a employé au taux de 6 % le capital versé sur les actions. Cette première expérience a permis de reconnaître que le champ ouvert devant la Société est fécond ; et si, comme nous l'espérons, le public, après la fin de la crise actuelle, revient aux placements en obligations, le Crédit foncier franco-canadien trouvera certainement, par l'émission d'un emprunt, le moyen de continuer avec marge ses opérations hypothécaires et d'assurer une rémunération convenable à ses actionnaires.

MM. les Commissaires vous donnent, sur le Bilan et sur le Compte de Profits et Pertes, des renseignements précis auxquels nous ne pouvons que nous référer, et ils vous signalent les bases que nous avons adoptées cette année pour l'estimation de nos valeurs en portefeuille.

Comme observation générale sur le Bilan, nous nous bornerons à vous dire qu'en prévision de la crise, dont les premiers symptômes se faisaient sentir, nous nous étions efforcés, à la fin de l'année, de réduire, autant que possible, l'importance des fonds que le mouvement général de nos affaires laissait à notre disposition et dont nous avions, par suite, à faire l'emploi. Il en est résulté, dans l'ensemble des comptes qui forment le total général du Bilan, une diminution de 18 millions sur le chiffre de l'année précédente.

Le Compte de Profits et Pertes, pour 1881, donne un bénéfice brut de . . . . . fr. 13,393,651 18

L'Exercice 1880 avait produit. . . . . 13,696,994 50

Comme résultat général, la différence est insignifiante, mais les divers comptes n'ont pas contribué aux bénéfices dans la même proportion. Les comptes *Commissions* et *Intérêts* ont peu varié. Le renchérissement de l'argent à la Bourse nous ayant fait augmenter la somme utilisée en placements temporaires, le bénéfice du compte *Reports* présente une augmentation de fr. 1,400,000. Par contre, le résultat du chapitre *Fonds publics, Actions et Obligations*, est inférieur de fr. 2,300,000 au résultat de l'année précédente. L'explication de cette diminution se trouve, en partie au moins, dans les circonstances au milieu desquelles le Bilan de 1881 a été établi.

Nos trois Succursales, qui n'avaient apporté, en 1880, au Compte général de Profits et Pertes, qu'un contingent de fr. 531,000, nous ont donné, cette année, un bénéfice net de fr. 1,171,000 en sus de l'intérêt à 5 % sur le capital affecté à leurs opérations. Ces chiffres établissent combien a été fructueuse l'activité de nos Directeurs, dont le concours dévoué ne nous a jamais fait défaut. Vous le reconnaîtrez avec nous et vous vous joindrez aux remerciements que nous adressons, en même temps, aux membres de nos Comités consultatifs.

Nous n'aurons que peu de chose à dire sur le débit du compte de Profits et Pertes. L'augmentation de fr. 100,000 qui s'est produite dans les frais généraux proprement dits (Chapitre II) est la conséquence naturelle du développement de nos affaires et de l'agrandissement de nos bureaux. Nous avons amorti immédiatement, comme nous l'avions fait l'an dernier, la totalité des sommes payées pendant le cours de l'Exercice, pour la construction des nouveaux



bâtiments, soit fr. 400,000 environ. Le reliquat à régler pendant le nouvel Exercice n'aura que peu d'importance.

Après paiement de toutes les charges, le produit net de l'Exercice s'élève à fr. 11,851,846.24.

Sur cette somme nous prélevons d'abord, aux termes de la loi, 5 %, soit fr. 592,598, pour la Réserve légale, et nous affectons au Fonds de prévoyance une somme de Fr. 1,333,333.33 en séparant, ainsi qu'il a été convenu, les neuf dixièmes appartenant aux Actionnaires et le dixième revenant aux Administrateurs en exercice.

|                                                                                                                 |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Par suite de ces prélèvements opérés sur les bénéfices nets, la Réserve légale atteint aujourd'hui. . . . .     | fr. 4,683,500 » |
| et si vous approuvez nos propositions, le Fonds de prévoyance appartenant aux Actionnaires s'élèvera à. . . . . | 12,000,000 »    |
| et le Fonds de prévoyance appartenant aux Administrateurs représentera. . . . .                                 | 1,173,423 13    |

L'ensemble des réserves ainsi constituées  
sera donc de. . . . . Fr. 17,856,923 13

sans compter les sommes laissées au crédit du compte de Profits et Pertes, — fr. 7,658,142.27, — ainsi qu'il va être dit.

Sur le solde des bénéfices restant disponibles après les prélèvements que nous venons d'indiquer, nous vous proposons de répartir fr. 7,500,000 comme dividende de l'Exercice 1881, à raison de fr. 60 par action, et de reporter à nouveau fr. 1,939,803.80 au crédit du compte de Profits et Pertes de l'année 1882.

Ces fr. 1,939,803.80 s'ajoutant aux fr. 5,718,338.47, solde reporté des Exercices antérieurs, portent au chiffre de fr. 7,658,142.27 la somme dont le compte de Profits et Pertes de 1882 se trouve en possession dès le début de l'année : c'est une disponibilité toute faite de fr. 60 par action. Nous sommes heureux de vous présenter ces chiffres comme point de départ du nouvel Exercice.

Avant de terminer ce rapport, nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt pour cette Assemblée à embrasser d'un rapide coup d'œil les principaux résultats obtenus par notre Société pendant les dix premières années de son existence; c'est, en effet, avec l'année 1881 que finit cette première période décennale.

Quelques mots suffiront à cet exposé ou, pour mieux dire, quelques chiffres qui parleront d'eux-mêmes.

Les produits bruts de ces dix années ont atteint la somme totale de fr. 106,514,000, que les frais, amortissements et prélèvements de toute nature ramènent au chiffre de bénéfices nets de fr. 89,265,000, représentant un intérêt de 14 1/4 % sur le capital versé.

|                                                                                                                                                   |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Sur ces bénéfices nets et liquidés, — si vous approuvez les propositions qui vont vous être soumises, — les Actionnaires auront prélevé . . . . . | fr. 63.750.000 |
| les réserves auront été dotées de. . . . .                                                                                                        | 25.515.000     |

TOTAL ÉGAL. . . . . Fr. 89.265.000

Les fr. 63,750,000 de dividende touchés par les Actionnaires équivalent à un dividende annuel moyen de fr. 51 et représentent un revenu un peu supérieur à 10 % du capital versé. De



ce dividende moyen de fr. 51, il n'est pas sans intérêt de rapprocher le dividende de fr. 60 des trois dernières années.

Les 25 1/2 millions de réserves représentent 40 % du capital social. C'est, assurément, là une proportion considérable, surtout si l'on tient compte qu'elle a été atteinte en dix années, et exclusivement constituée par des prélèvements sur les bénéfices, en d'autres termes, par de véritables épargnes.

A cet égard, Messieurs, les idées du Conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas n'ont pas varié. Dans le premier rapport qu'il a eu l'honneur de vous faire sur les résultats de l'année 1872, il vous disait :

« Votre Conseil d'Administration et votre Comité de Censeurs vous proposent, à l'unanimité, d'approuver le prélèvement de fr. 5,363,000 comme première dotation du fonds de prévoyance. Ils ont la conviction que rien ne peut mieux affirmer le crédit et la puissance d'un établissement comme le nôtre que la constitution d'une large réserve; ils estiment qu'il est désirable d'éviter, autant que possible, de trop grandes variations entre les chiffres des dividendes annuels, et qu'il importe de conserver disponible une partie des résultats, peut-être exceptionnels, du dernier exercice pour que, tout en continuant d'apporter la plus grande sollicitude à la direction de vos affaires, ils ne soient pas trop préoccupés par la pensée de retrouver immédiatement des sources de bénéfices aussi considérables. »

Ce langage et cette doctrine, après dix années d'expérience, sont encore les nôtres.

Nous continuons à dire qu'une Société sagement administrée

doit éviter, autant que possible, les trop grandes variations entre les dividendes annuels et rechercher pour les actions la stabilité du revenu, qui est aussi la stabilité de la valeur; nous persistons à dire que la constitution progressive de fortes réserves est l'unique moyen d'approcher de cette stabilité de revenu, en même temps qu'elle permet logiquement d'en espérer le développement progressif.

Nous affirmons que c'est à la persévérante application des principes exposés devant vous il y a dix ans que votre Société doit d'être aujourd'hui en possession de ce crédit solide et étendu, de cette situation morale et matérielle qui lui ont permis de devenir, avec l'aide des principaux établissements de crédit et des grandes maisons de banque de la place, un des centres d'énergique et efficace réaction contre les dangers dont une crise terrible a menacé récemment tout le marché.

M. Ed. JOUBERT, réélu Administrateur dans l'Assemblée générale ordinaire du 29 Mai 1876, arrive à l'expiration de son mandat. Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de

M. F. THOMAS,

Censeur sortant rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.



## RAPPORT DES COMMISSAIRES

---

MESSIEURS,

Le Bilan général au 31 Décembre 1881 et le Compte de Profits et Pertes de l'Exercice ont été mis à la disposition de vos Commissaires à l'époque prescrite par la loi.

Avec un empressement auquel elle nous a habitués, la Direction, par des états détaillés, aussi bien que par les explications les plus complètes et les plus lucides, nous a mis à même d'apprécier tous les éléments groupés sous les titres des différents chapitres; et c'est après un examen approfondi que nous venons constater l'exactitude des Comptes soumis à votre approbation.

### ACTIF

L'Actif s'élève à fr. 165,829,000.61, ou plutôt à fr. 154,387,328.28, car il faut défalquer du total que vous voyez inscrit à la dernière ligne du tableau de l'Actif le Compte d'ordre de



fr. 11,441,672.33, qui est répété au Passif et qui n'a d'autre but que de vous faire connaître le montant des sommes mises par le siège central à la disposition des succursales.

Sur ces fr. 154,387,328.28, fr. 52,277,442.38, c'est-à-dire le tiers, répartis entre les cinq Comptes : — *Espèces en Caisse et à la Banque, Portefeuille, Fonds disponibles dans les Banques et à l'Etranger, Reports, Coupons à encaisser*, — représentent ou de l'argent comptant ou des disponibilités à très courte échéance.

Les fr. 102,109,885.90 qui forment le surplus de l'Actif se partagent en créances et en propriétés ou valeurs.

Les *créances* sont comprises sous quatre comptes : *Avances sur Garanties, Correspondants, Comptes divers et Comptes courants des Syndicats* ; elles forment un total de fr. 41,581,528.82 ; et elles nous ont paru, soit par le juste crédit des débiteurs, soit par l'étendue et la solidité des gages, soit par les limites dans lesquelles chacune d'elles est renfermée, présenter toutes les conditions d'une complète sécurité.

Les trois comptes intitulés « *Fonds d'État, Actions et Obligations, Participations diverses* », désignent les valeurs possédées par la Banque ; ils s'élèvent ensemble à fr. 58,368,724.63 et embrassent plus de 115 espèces de titres ; de telle sorte qu'une sage division s'unit au choix éclairé des placements pour entourer les opérations, dont ces comptes sont le résumé, de toutes les sauvegardes que peut conseiller la prudence.

Pour l'estimation de ces valeurs, votre Conseil d'administration n'a pas cru devoir s'en tenir aux cours moyens du mois de Décembre, maximum fixé par votre délibération originaire du 5 Avril 1873 ; en

présence de la crise du mois de Janvier, il a fait à toutes les éventualités une part encore plus large qui est un gage de bénéfices nouveaux légués à l'Exercice suivant.

Comme celui de 1880, le *Compte de Profits et Pertes* de 1881 a seul supporté les frais de reconstruction de votre hôtel, et le *Compte Immeuble*, malgré la plus-value certaine que lui a donnée une dépense de fr. 900,000, est demeuré au chiffre de fr. 2,099,221, resté toujours le même depuis l'origine de votre Société et en quelque sorte stéréotypé dans vos Bilans.

## PASSIF

La nature du Passif ne vous donne pas moins de sécurités que la bonne composition et la sévère évaluation de l'Actif. La portion de ce Passif, qui ne représente que des sommes dues à vous-mêmes, désignée au Bilan par les Comptes *Capital social, Réserve légale, Fonds de Prévoyance, Profits et Pertes*, s'élève à fr. 96,001,176.51, c'est-à-dire aux deux tiers environ du total des Comptes créditeurs. Les sommes dues aux tiers ne s'élèvent qu'à fr. 58,386,151.77 ; et vous savez que ces créances sont soumises pour le remboursement à des conditions de préavis et de fractionnement qui leur enlèvent le caractère de dettes à vue. Votre Conseil d'administration, en présence de l'état des affaires à la fin de 1881, ne s'en est pas moins attaché à en renfermer le montant dans d'étroites limites, et c'est à cette restriction volontaire que vous devez attribuer une différence de 16 millions que vous remarquerez, au *Compte des correspondants*, entre le chiffre du Bilan de 1880 et celui du Bilan de 1881.



## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Malgré ces mesures de prudence, les bénéfices nets de l'année 1881 se sont élevés à fr. 11,851,846.24, sur lesquels votre Conseil d'administration vous propose de prélever, à des titres divers, une somme de fr. 3,865,735.13, destinée à accroître vos différentes réserves. Si vous approuvez les affectations projetées, la Réserve légale sera portée à fr. 4,683,500; le Fonds de Prévoyance à fr. 13,173,423.13 et le Report à l'Exercice suivant à fr. 7,658,142.27; et l'ensemble de vos réserves de toute nature dépassera 25 millions.

Nous nous unissons à ces propositions, dont l'adoption ne peut que fortifier et agrandir encore la situation qu'au bout de dix années d'existence, qui ont été toutes des années de labeur et d'activité sage autant que féconde, votre Banque a su conquérir au premier rang des institutions financières du pays.

Nous vous proposons d'approuver, tels qu'ils vous sont présentés, les comptes de l'Exercice 1881.

Paris, le 40 Avril 1882.

LES COMMISSAIRES :

CH. GIDE.

E. LEVIEZ.

## RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 10 MAI 1882

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées.

#### Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1881, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Décide de prélever sur les bénéfices, en vertu de l'article 47 des Statuts, une somme de fr. 1,333,333.33, dont 90 % seront portés au crédit du compte *Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires* et 10 % au crédit du compte *Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice* ;

Et fixe à 60 francs par action le montant du dividende pour l'Exercice 1881.

Un à-compte de 20 francs sur le dividende ayant été payé le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, le solde, soit 40 francs par action, sera payé



à partir du 1<sup>er</sup> Juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

#### Deuxième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. Ed. JOUBERT, Administrateur.

#### Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme

M. F. THOMAS, Censeur.

#### Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,

et M. Ch. GIDE,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1882.

## COMPTES

De l'Exercice 1881



## BILAN GÉNÉRAL au

ACTIF

|                                                   | SIEGE SOCIAL   | SUCCURSALES<br>A L'ETRANGER | TOTAL          |
|---------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.    | 2.688.246 47   | 1.077.660 36                | 3.765.906 83   |
| Portefeuille. { Paris et Province . . . . .       | 6.099.224 20   | 1.530.440 60                | 7.629.664 80   |
| { Valeurs étrangères . . . . .                    | 245.474 20     | 2.069.959 10                | 2.315.433 30   |
| Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger. | 1.159.818 90   | 66.889 40                   | 1.226.708 30   |
| Comptes fixes des succursales . . . . .           | 8.000.000 »    | » »                         | 11.441.672 33  |
| Comptes courants — . . . . .                      | 3.441.672 33   | » »                         |                |
| Comptes courants des Syndicats. . . . .           | 53.625 10      | » »                         | 53.625 10      |
| Correspondants { à l'étranger . . . . .           | 11.453.333 13  | 7.157.076 48                | 28.910.907 28  |
| { en France . . . . .                             | 6.527.759 52   | 3.772.738 15                |                |
| Reports . . . . .                                 | 29.083.773 90  | 8.079.078 97                | 37.162.852 87  |
| Coupons à encaisser . . . . .                     | 133.641 03     | 43.235 25                   | 176.876 28     |
| Avances sur garanties . . . . .                   | 6.735.929 20   | 85.844 70                   | 6.821.773 90   |
| Fonds d'États. . . . .                            | 3.124.383 86   | 6.304.784 »                 | 9.429.167 86   |
| Actions et Obligations . . . . .                  | 35.901.283 87  | 6.467.934 65                | 42.369.218 52  |
| Participations diverses . . . . .                 | 5.582.658 35   | 987.679 90                  | 6.570.338 25   |
| Comptes divers . . . . .                          | 2.956.075 13   | 2.839.147 41                | 5.795.222 54   |
| Immeubles de la Société . . . . .                 | 1.500.000 »    | 599.221 »                   | 2.099.221 »    |
| Mobilier . . . . .                                | 50.000 »       | 10.411 45                   | 60.411 45      |
| Fr.                                               | 124.736.899 19 | 41.092.101 42               | 165.829.000 61 |

31 Décembre 1881.

# PASSIF

|                                                            | SIÈGE SOCIAL   | SUCCURSALES<br>A L'ÉTRANGER | TOTAL          |
|------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| Capital social . . . . . Fr.                               | 62.500.000 »   | » »                         | 62.500.000 »   |
| Réserve légale . . . . .                                   | 4.090.902 »    | » »                         | 4.090.902 »    |
| Fonds de prévoyance { Appartenant aux Actionnaires . . . . | 10.800.000 »   | » »                         | 11.840.089 80  |
| { Appartenant aux Administrateurs en exercice.             | 1.040.089 80   | » »                         |                |
| Effets à payer . . . . .                                   | 5.548.158 18   | 1.516.246 09                | 7.064.404 27   |
| Comptes fixes des succursales. . . . .                     | » »            | 8.000.000 »                 | 11.441.672 33  |
| Comptes courants — . . . . .                               | » »            | 3.441.672 33                |                |
| Correspondants { à l'étranger . . . . .                    | 9.213.174 83   | 23.841.603 01               | 41.927.669 36  |
| { en France . . . . .                                      | 8.104.743 61   | 768.147 91                  |                |
| Coupons à payer . . . . .                                  | 999.367 69     | 2.066.019 23                | 3.065.386 92   |
| Liquidation 31 Décembre 1881. . . . .                      | 1.260.281 95   | » »                         | 1.260.281 95   |
| Comptes divers . . . . .                                   | 4.781.489 11   | 286.920 16                  | 5.068.409 27   |
| Profits et pertes. — Report de l'exercice 1880. . .        | 5.718.338 47   | » »                         | 5.718.338 47   |
| Profits et pertes. — Exercice 1881. . . . .                | 10.680.353 55  | 1.171.492 69                | 11.851.846 24  |
| Fr.                                                        | 124.736.899 19 | 41.092.101 42               | 165.829.000 61 |



# COMPTE DE PROFITS et

DOIT

|                                                                                                                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>I</b>                                                                                                               |                   |
| Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . .                                                                | Fr. 439.135 02    |
| <b>II</b>                                                                                                              |                   |
| Appointements, gratifications et frais de bureaux. . . . .                                                             | 515.430 76        |
| Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité,<br>voyages, contentieux, etc.. . . . . | 121.109 22        |
| <b>III</b>                                                                                                             |                   |
| Amortissement des travaux neufs et frais d'entretien des immeubles et du mobilier<br>de la Banque . . . . .            | 443.150 89        |
| <b>IV</b>                                                                                                              |                   |
| Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris . . . .                                  | 25.000 »          |
| <b>V</b>                                                                                                               |                   |
| Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.                                                                  |                   |
| Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .                                    | 100.000 »         |
| Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .                                   | 5.160 »           |
| <b>VI</b>                                                                                                              |                   |
| Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris. . . . .                                   | 192.819 05        |
| Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général. . . . .                                                      | 11.851.846 24     |
| <hr/>                                                                                                                  |                   |
|                                                                                                                        | Fr. 13.393.651 18 |

# PERTES (Exercice 1881)

AVOIR

|                                                               |                   |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| Commissions . . . . .                                         | Fr. 1.084.177 27  |
| Intérêts et bénéfice du portefeuille et des changes . . . . . | 3.198.616 56      |
| Reports . . . . .                                             | 3.194.839 40      |
| Fonds publics, Actions et Obligations. . . . .                | 4.678.011 62      |
| Divers . . . . .                                              | 66.513 64         |
| Bénéfice net des Succursales . . . . .                        | 1.171.492 69      |
| <hr/>                                                         |                   |
|                                                               | Fr. 13.393.651 18 |



# RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

|                                                                                                            |                 |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Bénéfice net . . . . .                                                                                     |                 | Fr. 11.851.846 24 |
| Intérêts à 5 % sur le capital versé. . . . .                                                               | Fr. 3.125.000 » |                   |
| Réserve légale 5 % . . . . .                                                                               | 592.598 »       | 5.050.931 33      |
| Fonds de prévoyance { Appartenant aux Actionnaires. . . Fr. 1.200.000 »                                    |                 |                   |
| { Appartenant aux Administrateurs en exercice. 133.333 33                                                  | 1.333.333 33    |                   |
|                                                                                                            |                 | 6.800.914 91      |
| Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 4.861.111 10 . . . . .                                             |                 | 486.111 11        |
|                                                                                                            |                 | 6.314.803 80      |
| Solde reporté de l'Exercice 1880. . . . .                                                                  |                 | 5.718.338 47      |
|                                                                                                            |                 |                   |
| Solde à répartir aux Actionnaires. . . . .                                                                 |                 | 12.033.142 27     |
| Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés. . . . .                                                      |                 | 3.125.000 »       |
|                                                                                                            |                 | 15.158.142 27     |
| Dividende de <b>soixante francs</b> par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social . . . . . |                 | 7.500.000 »       |
|                                                                                                            |                 |                   |
| SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1882. . . . .                    | Fr.             | 7.658.142 27      |

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

## SUCCURSALES

### COMITÉS CONSULTATIFS

### DIRECTEURS

#### ET FONDÉS DE POUVOIRS :

#### AMSTERDAM

MM. G. M. BOISSEVAIN.  
A. I. von HEMERT.  
M. H. S'JACOB.  
P. W. SCHOLTEN.

DIRECTEUR . . . . M. Van HALL.

FONDÉ DE POUVOIRS. M. J.-H. HALLO.

#### BRUXELLES.

MM. A. BENNERT.  
DUMERCY-HEIRMAN.  
Georges MONTÉFIORE-LÉVI.  
F. VAN DER STICHELIN.

DIRECTEURS . . . { MM. Chev. R. de BAUER.  
CH. BALSER.

FONDÉ DE POUVOIRS. M. H. RULOFFS.

#### GENÈVE.

MM. A. CHENEVIÈRE.  
L. LULLIN.  
James ODIER.

FONDÉS DE POUVOIRS. { MM. A. ROCH.  
H. WAKKER.



